

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CHOC SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, placé du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
A l'Office de Publicité Départementale et  
Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de  
la Bourse, 8, et à la Publicité Départementale,  
Isid. FONTAINE, rue de Trévise, 22.

## Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 50 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 30 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

## Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Quoi qu'en aient pu dire jusqu'à présent les télégrammes de Turin, l'insurrection dans les provinces napolitaines n'est point encore étouffée, malgré les efforts du gouvernement. Chaque jour, sur divers points du territoire, des bandes insurgées sans cesse renaissantes sont dispersées ou fusillées. A Fondi, une collision a éclaté entre les Piémontais et les bourbonniens; ceux-ci ont dû se réfugier dans les montagnes.

Trois brigades ont été dirigées de Naples et de Gaëte sur les provinces de Fondi et d'Aquila. Enfin on assure que, pour en finir avec des révoltes incessantes, le gouvernement se serait décidé à élever le chiffre de l'armée à cinquante mille hommes.

(Le Pays).

Les journaux allemands nous apportent de nombreux détails sur la mort du comte Teleky. Le *Wanderer* rapporte, d'après des témoins oculaires, qu'à la dernière séance de la Diète, à laquelle le comte a assisté, il s'est montré soucieux; il était pâle et silencieux, enveloppé dans sa pelisse comme s'il avait froid, sans prêter beaucoup d'attention à ce qui se passait dans la chambre.

La *Gazette d'Augsbourg* dit, d'après une correspondance de Vienne, qu'on ne connaît dans cette ville d'autre explication du suicide du comte, si ce n'est que cet homme de parti, adoré par les siens et désigné pour être palatin, s'est ôté la vie parce que, entre la parole donnée à l'empereur et les obligations contractées envers l'émigration, il se trouvait dans une impasse sans issue. Trop faible pour vaincre son amour-propre, menacé d'une défaite parlementaire par les hommes modérés du pays, il aura préféré sans doute se suicider avant l'adoption de la proposition Deak.

(Idem.)

M. de Schmerling a déposé, samedi 11 mai, divers projets de loi aux bureaux des deux chambres autrichiennes. Ce sont: un état de la situation financière de 1861, le projet de budget de 1862, un règlement des rapports de la Banque nationale avec le gouvernement; un projet de loi sur la situation

de l'Eglise catholique à l'égard de la loi communale, une nouvelle organisation judiciaire, un projet de loi sur la presse, un code de commerce, un projet supprimant les dispositions légales sur les taux de l'intérêt.

Les débats de l'adresse ont commencé dans la chambre des députés.

Une dépêche de Raguse, du 10 mai, annonce que les agents consulaires ont tenté de nouveau de ravitailler Niksik. Les troupes turques commandées par Derwisch pacha et réunies à Kristag étaient sur le point d'attaquer les défilés de Donga. — Havas.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Extrait du compte rendu de la séance du Sénat du mardi 7 mai.

M. MALLET, 6<sup>e</sup> rapporteur, n° 203: Messieurs les sénateurs, le sieur Chaillou, aux Rosiers (Maine-et-Loire), rappelle les désastres causés dans la vallée d'Anjou par l'inondation de la Loire, en 1856. Les moissons perdues, la terre couverte de sable en telle quantité, qu'il a fallu plusieurs mois aux habitants pour le relever en monticules ressemblant à des montagnes; le lit de la rivière d'Authion comblé, les bestiaux vendus faute de nourriture: telles sont en abrégé les calamités dont a été frappée cette malheureuse contrée, calamités qui ont provoqué la misère et la libéralité des deux mondes.

Depuis ces désastres, dit-il, peu de choses, à l'exception de la réparation de la levée de La Chapelle, ont été faites pour en prévenir le retour.

Le sieur Chaillou n'est nullement rassuré à cet égard, par les moyens indiqués dans des mémoires adressés à l'Académie des sciences par des hommes dont cependant la spécialité en ces matières est reconnue.

Ce qu'il remarque de plus saillant et en même temps de plus inquiétant dans ces mémoires, c'est qu'après avoir attribué le débordement de la Loire au déboisement des montagnes, on conseille de renoncer aux digues insubmersibles, si ce n'est pour les villes et les lieux peuplés, et même d'arraser

celles qui sont dans ce cas à un niveau tel que l'eau, dans les crues, puisse les surmonter et se rendre dans les vallées latérales.

Le sieur Chaillou approuve le reboisement des montagnes; mais dire que la crue des rivières tient au déboisement, c'est admettre une petite cause et en méconnaître une grande. Si, dit-il, on examine le cours de la Loire, seulement entre Tours et Angers, l'on y remarque des rétrécissements opérés par la main des hommes, fait d'autant plus contraire aux plus simples notions hydrauliques que l'on sait que le lit des rivières va toujours en s'exhaussant. Ainsi, les levées faites pour accéder aux ponts couvrent plus de la moitié du lit du fleuve. Il cite, comme exemple, le pont des Rosiers. D'un autre côté, la construction des chemins de fer a exigé le comblement de vastes bras qui, avant cette opération, étaient d'un grand secours pour le débit des crues.

De là, comme conséquence, ajoute-t-il, la levée de La Chapelle rompue, les digues surmontées par les eaux et la vallée de l'Authion envahie. Il est bon de faire des ouvrages de défense pour Tours, Saumur, Angers, Nantes; mais en fortifiant les villes, il ne faut pas abandonner les campagnes. Sans les campagnes environnantes, que seraient les villes?

Le sieur Chaillou voudrait voir restituer à la Loire son ancien lit avec toute sa largeur, indispensable, selon lui, pour le débit des grandes crues. Il remplacerait par des arches les levées pleines qui conduisent aux ponts.

Il préserverait la vallée de l'Authion par un trottoir maçonné, d'une hauteur de 0 mètr. 35 cent.; s'étendant le long de la digue. Une crue semblable à celle de 1856, ajoute-t-il, ne le surmonterait pas.

Il s'élève enfin contre un projet qui consisterait à percer la levée par un déversoir, afin de rejeter dans la vallée une partie du trop plein de la Loire.

Le pétitionnaire, nous l'avons dit plus haut, n'est pas rassuré contre le retour des désastres qui, en 1856, ont désolé la vallée de la Loire, par l'emploi des moyens indiqués dans les mémoires adressés à l'Académie des sciences. L'administration a été

## FEUILLETON

## LA FAMILLE DU FORÇAT (1)

(Suite.)

Le caractère de la comtesse ne convenait point à Julia; cette vie brillante et découverte lui pesait au-delà de l'expression. O comme elle soupirait après sa chère liberté perdue! Hélas! où était le temps heureux où, entourée de ses enfants, elle errait sous les arbres qui entouraient sa riante habitation?

Oh! sa chère petite maison blanche et riante des bords de l'Indre; elle la revoyait chaque nuit dans ses rêves, et, en pleurant, elle appelait Dormeuil, Aimée, Emma et Henri. Hélas! hélas! ces noms chéris remplissaient son cœur à son réveil, et elle les prononçait avec amour au pied de son crucifix.

Sa santé s'altérait visiblement; sa faible constitution ne résistait pas aux douleurs morales qui tuent le corps.

Le teint de Julia pâlissait de jour en jour. Une fièvre lente et continue ruinait peu à peu les forces de la pauvre jeune femme.

— Vous devenez laide et ennuyeuse, lui disait la comtesse. Depuis quelques semaines, vos yeux sont toujours rouges et larmoyants. Ne pouvez-vous donc faire comme

(1) Reproduction interdite.

moi, oublier ceux qui ne sont plus. J'ai certes aimé mon mari autant que vous avez aimé le vôtre. Eh bien! voyez, je m'étourdis; vous êtes libre d'en faire autant.

Julia souriait et cachait ses larmes.

Cette femme n'a point d'âme; elle ne peut comprendre, pensait-elle.

Et tout bas, elle implorait le Seigneur ou elle pensait à ses enfants.

Un jour, que la comtesse venait de lui dire quelques dures paroles, Julia reçut une lettre, et son visage s'illumina d'une joie si soudaine, que M<sup>me</sup> de Verceuil en tressaillit.

— Pauvre folle, dit-elle en haussant les épaules, je gage que cette lettre, que l'on vient de vous remettre, parle de vos enfants; que vous êtes simple de verser tant de larmes pour eux; croyez-vous qu'un jour ils vous en tiendront compte, par hasard?

— Je l'espère, Madame, répondit Julia en continuant de lire sa lettre, après toutefois en avoir demandé l'autorisation à l'altière jeune femme.

— Vous avez tort d'espérer cela, ma chère, interrompit celle-ci, les enfants n'ont jamais de reconnaissance pour leurs parents; j'en ai eu plusieurs fois la preuve. N'est-ce pas, Diane? dit-elle en voyant que Julia était toujours plongée dans sa lecture, et en appelant une magnifique chienne blanche de race épagneule.

Celle-ci regarda sa maîtresse en baillant, étira ses

pattes fines et, secouant les poils soyeux de sa robe, elle vint se rouler aux pieds de la belle jeune femme.

— Bonne bête, dit celle-ci en passant sa main chargée de bagues brillantes dans le poil long et doux de Diane, je te préfère à tous les enfants du monde.

Et se renversant à demi sur les oreillers de velours:

— Viens, Diane, viens, nous allons dormir.

La chienne fidèle grimpa sur le sofa et vint appuyer sa tête sur les genoux de sa maîtresse. Bientôt celle-ci ferma les yeux et s'endormit.

Julia alors s'esquiva doucement et courut à sa chambre où elle relut de nouveau la lettre qu'elle venait de recevoir.

Cette lettre était de Marie Devert. En voici le contenu:

« Ma bonne amie, écrivait la jeune fille à Julia, je viens, le cœur plein d'affection, vous confier les espérances qu'une lettre reçue ce matin par mon père nous a suggérées.

« Un oncle de mon père, immensément riche et atteint depuis quelques mois d'une maladie jugée mortelle, nous appelle auprès de lui pour nous légier ses biens. Cet oncle, brouillé avec mon père depuis bien des années pour quelques querelles politiques, avait juré de déshériter son neveu et de ne jamais le revoir. Béni soit-il de n'avoir pas oublié mon père et de lui pardonner à la dernière heure.

« J'accompagne mon père en Suisse, et si vous le vou-

heureuse de trouver, dans ces livres, des documents qui ont éclairé la grande question des inondations; mais elle ne partage pas toutes les opinions de leurs auteurs.

Ainsi elle reconnaît que le déboisement des montagnes influe sur la crue de nos rivières, mais dans une certaine mesure. Elle admet bien que le régime des crues ordinaires d'une rivière ne soit différent suivant que les sommets de son bassin sont dénudés ou couverts de forêts; mais les crues ordinaires sont dues à des phénomènes météorologiques d'une si grande puissance, que l'influence de telle ou telle couverture du sol disparaît complètement devant eux. Quand il tombe de quatre à cinq centimètres d'eau en vingt-quatre heures et que les pluies de cette intensité durent plusieurs jours; quand la quantité d'eau tombée pendant un orage de courte durée atteint et dépasse même quarante centimètres, comme on l'a observé sur les montagnes qui séparent la Loire de l'Ardèche, on admettra sans doute que les rivières doivent subir des crues très-fortes quelle que soit l'importance des forêts.

Le pétitionnaire craint qu'on ne renonce aux digues insubmersibles. Cette crainte n'est pas fondée. Ces digues sont mal conçues, mal exécutées; toutes ne sont pas motivées, mais elles existaient depuis un très-grand nombre d'années; sous leur abri se sont placés de nombreux intérêts qui seraient gravement compromis par des submersions fréquentes. Les vals protégés sont sillonnés de chemins de fer; des villages nombreux, des villes même s'y sont établis. Il faut les soustraire à la submersion. Si les digues qui protègent la vallée de l'Authion avaient été abaissées de 2 mètres 50 c., par exemple, cette vallée aurait été submergée vingt-sept fois depuis 1835: c'eût été sa ruine totale.

Le sieur Chaillon veut qu'on élargisse le lit de la Loire; qu'on agrandisse le débouché des ponts. Il attribue aux rétrécissements l'exhaussement du lit, d'où résulte nécessairement la plus grande hauteur des crues.

L'exhaussement du lit des rivières à fond mobile a donné lieu à une opinion généralement répandue. Combien de fois n'a-t-on pas dit que le lit du Pô va sans cesse en s'exhaussant? Eh bien! il résulte des études de M. l'ingénieur Lombardini que ce fait n'est pas exact. Quant à la Loire, l'affleurement de certains rochers qui restent apparents depuis longues années, et les fondations d'ouvrages remontant au moins au XI<sup>e</sup> siècle, que l'on trouve à la même profondeur que celle où on les descendrait aujourd'hui, ce qui prouve que le niveau des basses eaux n'a pas varié, démontrent que le lit ne s'est pas exhaussé. Il y a dans ce fleuve des grèves fixes et des grèves mobiles. Les premières peuvent s'exhausser, comme l'a remarqué le pétitionnaire. Les grèves mobiles circulent sur le fond avec une faible vitesse et ne l'exhaussent pas. Elles cheminent vers le mer où elles finissent par arriver, remplacées par d'autres sables qui les suivent; de là, pour le lit du fleuve, un régime régulier et permanent.

Il suit de là que les rétrécissements sont sans action sur le fond du lit du fleuve; mais il n'en est pas de même relativement à la hauteur des crues. Ici le pétitionnaire est dans le vrai. L'insuffisance du lit endigué de la Loire est tel, suivant un mémoire publié sur ce sujet par M. l'inspecteur général des

ponts-et-chaussées Comoy, qu'il est arrivé, dans toutes les grandes crues, que les digues ont été surmontées, que des brèches se sont ouvertes et que le quart environ du débit du fleuve s'est précipité dans les vals latéraux, notamment dans ceux d'Orléans et de l'Authion, qui à eux seuls ont reçu, en 1856, plus de sept cent millions de mètres cubes d'eau, au grand soulagement des ponts, dont plusieurs ont cependant été emportés, mais qui tous, du moins on doit le craindre, auraient cédé sous la pression de la crue totale. Les malheurs ont déjà été assez grands. On ne peut estimer à moins de 50 millions la perte des récoltes, la destruction des maisons et tant d'autres dégâts innombrables. La réparation seule des digues a coûté 8 millions. Les craintes de l'administration contre le retour de ces désastres ne sont pas moindres que celles du pétitionnaire lui-même, et on peut compter qu'elle fera tout ce qu'il est humainement possible de faire pour le prévenir. Des travaux s'exécutent pour défendre les grands centres de population; mais le problème à résoudre serait de diminuer la hauteur des crues. Ce qui s'est passé en 1856 et dans toutes les grandes inondations précédentes, car toutes se sont comportées de la même manière, fournit un enseignement que l'on peut mettre à profit.

Les vals latéraux à la Loire et principalement ceux d'Orléans et de l'Authion, dans lesquels se sont emmagasinées d'énormes quantités d'eau, ont été de grands modérateurs pour les parties du fleuve situées au-dessous d'eux; leur effet a été de diminuer de 1 mètre 50 à 2 mètres la hauteur de la crue et d'empêcher des désastres bien plus considérables encore que ceux que l'on a eu à déplorer.

Leur exemple conduit à étudier l'emploi des réservoirs dont Sa Majesté a parlé dans sa lettre à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Si les vals d'Orléans et de l'Authion ont produit un bien, ce bien a été trop chèrement acheté, et il faut faire en sorte de se passer de leur secours, suivant le désir exprimé par le pétitionnaire, et comme du reste le commande l'humanité.

Ce n'est pas d'ailleurs dans les parties moyennes d'un fleuve que ces retenues d'eau sont le plus efficaces; les ingénieurs ont prouvé que c'est dans la région tout à fait supérieure de son bassin qu'il faut agir. Une suite de réservoirs échelonnés sur la Loire, sur l'Allier et sur les autres affluents, aurait sur les crues un effet tel que les digues actuelles ne seraient jamais surmontées; placés dans les montagnes où les terrains sont beaucoup moins chers que dans les plaines, leur établissement ne serait pas tellement coûteux qu'il ne puisse être raisonnablement entrepris.

Quant au trottoir maçonné de 0<sup>m</sup> 35 de hauteur que le pétitionnaire propose de construire sur la levée qui défend la vallée de l'Authion, nous dirons que l'administration se propose d'employer un moyen plus efficace pour empêcher les crues de surmonter cette digue. Prenant pour base du projet la construction des réservoirs échelonnés dont nous venons de parler, on arraserait toutes les digues de défense à une hauteur telle que les crues, diminuées de toute l'eau qui resterait emmagasinée dans ces réservoirs, ne pussent pas les surmonter. Ce n'est pas 0,35 dont on exhausserait la levée de l'Authion, mais de 0,50 à 1 mètre, de manière à

établir une pente régulière sur le sommet de cette levée.

Parmi les idées que présente la pétition du sieur Chaillon, nous en reconnaissons de justes, mais nous n'y trouvons rien qui puisse donner de nouvelles lumières à l'administration concernant la question des inondations; nous sommes, en conséquence, d'avis de passer à l'ordre du jour sur cette pétition. (L'ordre du jour est adopté.)

La deuxième session de la Cour d'assises de Maine-et-Loire a ouvert lundi 13 mai, sous la présidence de M. Lachèse, conseiller à la Cour impériale d'Angers. Voici la liste des jurés, appartenant à l'arrondissement de Saumur, appelés à siéger dans cette session :

MM.  
Cesbron, Alphonse, notaire à Doué.  
Chalon, Joseph, propriétaire à Tigné.  
Brière, Jules, propriétaire à Saumur.  
Guibert, Jean, propriétaire à Montilliers.  
De Romans, Charles-Hippolyte, propriétaire à Martigné.  
Loitière, Victor, propriétaire à Martigné.  
Lebreton, Pierre, ex-notaire, à Gennes.  
Bréau, Pierre-Séraphin, cultivateur à Chemellier.

M. Julien Sanzay vient de nous adresser une nouvelle lettre à l'occasion des chemins de fer dans le Saumurois. Aujourd'hui, il s'applique à prouver que les deux lignes de Saumur aux Sables et de Tours aux Sables ont les mêmes avantages, mais que la première doit être préférée, parce qu'elle coûtera 21 millions de moins que la seconde. Nous sommes parfaitement de son avis; cette économie est certes une raison majeure.

Dans quelques parties, M. Sanzay a développé sa pensée avec un peu d'étendue; nous lui demandons la permission de supprimer quelques-uns de ces développements, l'abondance des matières ne nous permettant pas d'accorder plus d'espace à cette lettre.

Chacé, 6 mai.  
Monsieur le Rédacteur,

Après la réponse que vous avez insérée dans votre numéro de samedi dernier, il ne m'est pas possible de garder le silence. Je vais m'efforcer de ne pas abuser de l'hospitalité de vos colonnes et d'être aussi bref que possible.

J'ai d'abord un grave reproche à articuler contre l'auteur de la lettre du 4 avril, et je vais le caractériser fortement, au risque d'être encore une fois accusé par lui de manquer d'urbanité; c'est un manque de bonne foi envers son adversaire. En effet, pour les besoins de sa cause, probablement pour s'attirer la bienveillance des lecteurs, mon honorable contradicteur me transforme en « zélé défenseur, » en champion de la ligne de Tours aux Sables. Qu'ai-je donc fait pour qu'on me fasse jouer un semblable rôle? J'ai fait entendre la voix de la justice et de l'impartialité; je me suis plaint de ce qu'on avait, pour mieux triompher, passé sous silence toutes les considérations favorables à la ligne de Tours aux Sables; j'ai dit que la défense des intérêts de son pays n'impliquait pas le mépris des droits d'autrui, qu'éviter les forces de l'adversaire, ce n'était pas vaincre; j'ai reproché enfin à l'auteur

lez, Julia chérie, j'emmène avec nous vos trois chers enfants. Le voyage leur fera du bien et les fortifiera; votre Henri devient bien beau; il bégaye si doucement votre nom et celui de ses sœurs, que mon cœur en est heureux pour vous.

» Les chères petites filles sont charmantes; elles promettent de devenir bonnes et belles comme vous, chère Julia.

» Si cette succession immense, et qui revient de droit à mon père, nous est léguée, ayez confiance, amie, vos malheurs sont finis. Lorsque je serai dame châtelaine, j'aurai besoin d'une sœur, d'une amie pour me guider dans ce grand monde où je devrai paraître.

» Cette amie, ce sera vous, madame, si vous voulez bien. Confiante, j'écouterai vos doux conseils; c'est appuyée sur votre bras que je veux faire ma première entrée dans le monde.

» Nous partons demain; à bientôt, bonne et chère amie. Notre retour sera pour vous le signal du bonheur. Ne dites rien de cette confiance que je fais à vous seule, car mon père craint toujours que cet héritage lui échappe et s'en aille en fumée; moi, qui suis jeune, je n'ai pas ces tristes pensées et j'ai foi dans l'avenir.

Je ne vous dis donc pas adieu, mais bon espoir.

» Votre MARIE.

Après avoir lu cette lettre, M<sup>me</sup> Dormeuil se jeta à genoux pour remercier le Seigneur.

Elle pria depuis quelques instants à peine lorsqu'on frappa doucement à la porte de sa chambre :

— Entrez! dit Julia.

— Madame la comtesse vous prie de descendre auprès d'elle, dit une jeune femme de chambre.

Julia poussa un soupir plein de résignation.

— Cette vie va finir bientôt, patience, se dit-elle tout bas.

Elle se rendit auprès de M<sup>me</sup> de Verceuil, s'attendant à recevoir des reproches. Il n'en fut rien.

Contre son ordinaire, la comtesse accueillit M<sup>me</sup> Dormeuil avec affabilité.

— Venez-donc, dit-elle, que je vous fasse part d'une heureuse nouvelle. J'ai de par le monde un frère que j'aime beaucoup et que je n'ai pas embrassé depuis deux ans; je l'attends dans quelques jours et je veux donner une fête brillante pour célébrer son retour près de moi.

Un frisson passa sur le cœur de Julia, et pourtant elle n'osa demander le nom de son frère.

Seulement elle profita de la bonne humeur de M<sup>me</sup> de Verceuil pour lui demander la permission d'aller embrasser ses enfants.

— Allez, dit la comtesse, mais soyez peu de temps, je vous prie, car j'aurai besoin de me concerter avec vous à l'égard de la fête que je veux donner à mon frère.

Julia sortit, le cœur ému à la fois de joie et de douleur. Elle trouva M. Devert impressionné par la nouvelle

imprévue qu'il venait de recevoir et la charmante Marie fort occupée des préparatifs du départ, lequel devait avoir lieu ce même soir. Julia passa quelques heures au milieu de sa chère famille qu'elle accompagna jusqu'au chemin de fer; elle serra Marie sur son cœur en lui recommandant ses enfants.

— Ne craignez rien, répondit la jeune fille, vous savez que je suis leur petite mère.

Que de baisers furent donnés aux chères petites créatures, que de larmes furent versées sur leurs fronts candides et blancs. O mères, vous seules pouvez comprendre les douleurs d'une semblable séparation. M<sup>me</sup> Dormeuil revint le cœur brisé, il lui sembla que cet adieu devait être éternel.

Mais elle n'eut pas le temps de se livrer à un long chagrin, la comtesse y mit bon ordre.

Il fallut s'occuper des préparatifs de la fête splendide qui devait avoir lieu; il fallut donner des ordres aux domestiques et faire disposer toutes choses comme pour l'arrivée d'un prince.

Huit jours passèrent.

Puis, un soir qu'il y avait une petite réunion intime chez la comtesse, la porte du salon fut ouverte à deux battants et un domestique galonné sur toutes les coutures annonça à haute voix le vicomte Jules d'Eterneuil.

(La fin au prochain numéro.)

de la lettre, d'avoir avancé, sans le prouver, que la ligne de Saumur aux Sables était seule capable de donner satisfaction aux intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce des départements du Sud-Ouest, et de n'avoir pas fourni des arguments concluants en faveur de la construction dudit chemin. Je persiste dans cette affirmation, et je m'en vais la justifier.

Et d'abord, fixons-nous bien sur ce qu'on est convenu d'appeler la ligne de Tours aux Sables. Vous avez raison et tort, Monsieur l'abonné, en disant que le tracé de cette ligne est indéterminé; vous avez raison, en ce sens qu'il n'y a pas de tracé officiel; tort, en ce sens qu'il y a des tracés qui, quoiqu'ils divergent, sont parfaitement précis. Efforçons-nous d'éclaircir la question. Tous les projets touchent Loudun; entre Loudun et Tours, il y a deux variantes; d'après l'une, la ligne passe à Chinon, d'après l'autre, elle s'infléchit vers Richelieu; entre Loudun et Thouars, pas de tracés divergents; à partir de Thouars, il y a un projet d'après lequel le chemin, en passant par Châtillon, irait se confondre, aux Herbiers, avec le chemin de Saumur aux Sables. D'après un autre plan, le chemin touche Bressuire, Ponzanges-la-Ville et arrive à Napoléon, après avoir desservi les houillères de Chantonay. Il n'y a pas de raison majeure invitant à se prononcer plutôt pour un tracé que pour l'autre. Mais est-il bien vrai, comme le prétend mon adversaire, que l'un ou l'autre de ces projets ne soit composé que de zigzags, fort peu sympathiques aux compagnies de chemins de fer? J'en demande pardon à Monsieur l'abonné; mais qu'il veuille bien se donner la peine de prendre une règle et un crayon et de tracer la ligne, en la faisant passer par les points désignés, il se convaincra par lui-même qu'elle ne s'écarte pas sensiblement de la ligne droite, et que bien des lignes de notre réseau sont loin d'être aussi directes. D'ailleurs, les compagnies de chemins de fer n'auraient pas autant la ligne droite que le prétend mon honorable contradicteur: elles adaptent leurs tracés aux besoins des contrées traversées, et une ville commerçante les fait bien infléchir à gauche ou à droite de la direction générale.

Voyons maintenant quels arguments considérables mon adversaire présente en faveur de la ligne de Saumur aux Sables, dont je souhaite aussi ardemment que lui le triomphe. Tout ce qu'il dit de cette ligne a malheureusement l'avantage de s'appliquer avec succès à celle de Tours aux Sables.

1° Parlons d'abord de l'agriculture des pays traversés. L'auteur de la lettre prétend que, par la voie ferrée de Saumur aux Sables, les animaux de boucherie du Bas-Anjou et de la Vendée seraient rapidement transportés sur les marchés de Poissy et de Sceaux, et les grains promptement dirigés sur Corbeil et Etampes; mais la ligne de Tours aux Sables remplirait exactement le même office, et sur une étendue plus considérable.

Par la même voie, ajoute mon honorable contradicteur, l'agriculture de la Vendée recevrait les machines agricoles et ustensiles aratoires de M. Passédot; c'est une bien faible ressource pour faire valoir une ligne ferrée.

Quant aux vins, le pays recevrait par cette voie ceux de Chinon, de Vouvray et du Centre, et éconterait ceux que produit en assez grande abondance le Haut-Anjou; enfin, pour ce qui est du tuffeau, de la pierre de taille, à quoi bon aller en chercher au loin, quand on en est abondamment pourvu, et quand on a de plus le granit?

2° Au point de vue de la stratégie militaire, l'auteur de la lettre prétend que la ligne de Saumur aux Sables doit attirer « l'attention particulière du gouvernement, qui, par cette voie, pourrait faire effectuer avec rapidité, sur divers points de l'Océan, le transport d'un corps de troupes, ainsi que des armes et des munitions de guerre, dont l'arsenal du château de Saumur est abondamment pourvu. Je me permettrai de faire remarquer que, pour transporter des troupes, il faut en général les prendre au lieu où elles sont concentrées, et que la ligne de Tours aux Sables a le privilège de relier la Vendée maritime, l'arrondissement de Bressuire, à Tours, chef-lieu d'un commandement militaire, à Tours, résidence d'un maréchal de France, disposant de forces assez considérables, et chargé par son souverain de maintenir l'ordre dans l'Ouest et de veiller à la défense de cette partie de l'empire. Mais, pour prouver combien est grande mon impartialité, je me hâterai d'ajouter que la ligne de Saumur aux Sables peut satisfaire suffisamment à ces conditions de défense. Ce que je viens de dire sert seulement à faire voir qu'il faut autre chose pour la faire triompher.

3° Le service des postes, dit mon honorable adversaire, se ferait plus rapidement par le chemin de Saumur aux Sables que par celui de Tours aux Sables. Mais quelle serait la différence, s'il vous

plaît? Une demi-heure ou une heure, résultant de ce fait seulement, que les courriers emprunteraient, de Tours à Saumur, le train-poste de la ligne de Nantes. Eh bien! une telle différence est-elle digne d'être appréciée. Un tel argument a-t-il une grande puissance en présence de la grande étendue de pays que desservirait promptement la ligne de Tours aux Sables!

4° J'arrive enfin à la partie la plus sérieuse du système de mon adversaire, à l'industrie choletaise. Eh bien! la même, il n'est guère plus heureux qu'ailleurs. En effet, ce n'est ni par le chemin de Tours aux Sables, ni par celui de Saumur aux Sables que les fabricants de Cholet recevront les chanvres et lins tirés de la Normandie, de la Belgique et de la Hollande; les cotons tirés d'Angleterre (c'est d'Amérique qu'il veut dire), mais bien par celui d'Angers à Niort, passant à Cholet, et par celui de Poitiers à Nantes. Quant aux charbons des bassins houillers de Montluçon, la voie la plus économique qu'ils pourraient suivre serait celle de Nantes à Poitiers et Montluçon; d'un autre côté, l'industrie choletaise pourra d'ailleurs s'approvisionner à Chalonnay ou à Chantonay, si le combustible extrait de ces mines est propre à l'alimentation des machines à vapeur.

Pour ce qui est de l'écoulement des produits, la ligne de Tours aux Sables, se raccordant à Châtillon (20 kilomètres), ou à Bressuire (40 kilomètres), avec celle d'Angers à Niort, présente sensiblement, pour la direction de Paris, les mêmes avantages que celle de Saumur aux Sables.

Voilà tous les arguments de mon contradicteur renversés, tous ses « motifs de préférence détruits. » J'ai, en effet, prouvé que la ligne de Tours aux Sables pouvait rendre les mêmes services que celle de Saumur aux Sables, que, de plus, elle avait sur cette dernière l'avantage assez important d'aider à la transformation de contrées plus vastes, plus étendues, et, qui plus est, éloignées de toute espèce de voies ferrées; et maintenant l'on serait vraiment tenté, si l'on n'avait vu mon impartialité, de m'ériger, comme l'a fait mon adversaire, en champion, en ardent défenseur de la ligne de Tours aux Sables.

Mais, patience! tout n'est pas perdu; Saumur peut encore relever la tête et donner libre cours à ses espérances, elle est presque sûre d'obtenir sa ligne. Je vais le prouver tout à l'heure.

Avant d'arriver à cette preuve, je vais justifier les exigences que j'ai manifestées dans mon article et que mon contradicteur a trouvées exorbitantes. Que demandais-je, en somme? En présence de deux lignes satisfaisant sensiblement aux mêmes conditions d'intérêt général, en présence d'un chemin sollicité par les conseils généraux des départements intéressés, réclamé auprès du Souverain par plusieurs députations, en présence d'un chemin étudié, sur le point d'être mis à l'enquête et concédé, il faut, m'écriais-je, pour attirer l'opinion sur celui de Saumur, prouver que ce dernier pourra avoir un rendement kilométrique supérieur, que les dépenses d'établissement seront moindres, et que le chiffre de la subvention à accorder par le gouvernement, s'il y a lieu, serait moins élevé que pour la ligne de Tours aux Sables.

Que faut-il pour évaluer ce rendement probable? Une seule chose. Consulter les relevés de circulation établis par l'administration des ponts-et-chaussées et par la voirie, prendre les chiffres qui s'y trouvent et leur faire subir certaines opérations d'après les règles adoptées en pareille matière par le conseil général des ponts-et-chaussées. Voilà tout. Vous avez alors le rendement probable. Eh bien! prenez pour chiffre de la construction un chiffre moyen, vous apprécierez le revenu probable.

À ce propos, mon adversaire a voulu être malicieux, et n'a prouvé qu'une chose, c'est qu'il ne m'avait pas compris. « Nous ne savons pas, a-t-il dit, quelles peuvent être les dispositions du ministre des finances et du ministre des travaux publics; notre adversaire est, sans doute, mieux placé pour les connaître. » Non, Monsieur, non; je n'ai l'oreille d'aucun ministre, et pas même de son plus mince chef de bureau, et je vous avoue que je n'en ai nullement besoin.

Jusqu'à présent, nous avons vu que les avantages des deux chemins se balançaient; mais un argument formidable, capable d'étourdir et de renverser tout partisan du chemin de Tours aux Sables, un argument qui nous permettra d'attendre de pied ferme toutes leurs observations et tous leurs calculs, se présente à nous et combat avec nous.

La longueur du chemin de Tours aux Sables, à partir de Bressuire, est à peu près égale à celle du chemin de Saumur aux Sables, à partir de Veziens; et l'on voit tout de suite quelle position favorable acquiert la ligne saumuroise. En effet, la distance entre Veziens et Saumur est plus courte de 70 kilo-

mètres que la distance entre Bressuire et Tours, et 70 kilomètres de moins à construire, des travaux d'art importants évités (viaducs du Cher, de l'Indre et de la Vienne), ce sont (en évaluant le coût kilométrique moyen d'un chemin à une voie à 300,000 fr., bien que M. Pouyard'hue pense qu'on pourrait en établir à 250,000 fr.), ce sont 21 millions épargnés! Croyez moi, Monsieur l'abonné, 21 millions de plus dans la caisse chatouillent agréablement l'oreille du directeur de la compagnie et celle des actionnaires; il n'y a guère de trafic local qui puisse prévaloir contre une telle somme, et c'est là le meilleur argument que nous puissions invoquer. Si celui-là, puisque nous l'avons, ne réussit pas à nous faire obtenir le chemin de Saumur aux Sables, n'y comptons plus; voilà mon dernier mot.

Mais j'espère qu'il attirera l'attention des conseils généraux, et que les vœux des représentants du pays réussiront à nous faire obtenir une ligne qui ne pourra manquer que d'être une très-grande source de prospérité pour la contrée.

En résumé, le chemin de Tours aux Sables servirait une plus grande étendue de pays, il aiderait à la transformation matérielle et morale d'une contrée plus vaste; mais le chemin de Saumur aux Sables satisfait aux conditions d'intérêt général; il desservira directement, sans intermédiaire, Cholet, et, ce qui est énorme, coûtera 21 millions de moins, en faisant servir au trafic général, la section déjà construite de Saumur à Tours.

J'ai été long, Monsieur le Rédacteur, un peu plus long que je ne l'aurais voulu; mais il m'a fallu répondre aux attaques dirigées contre moi et justifier, mieux qu'on ne l'avait fait, l'établissement du chemin de Saumur aux Sables. Je crois avoir rempli cette tâche, et maintenant je rentre dans le silence; je vais où mes occupations m'appellent, et je prie mon contradicteur d'oublier que je l'ai accusé d'avoir été, par excès de patriotisme, injuste envers ses voisins.

Recevez, etc.

SANZAY, JULIEN.

La séance géologique de M. Rohde a eu lieu hier soir dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Le temps ne nous permet pas d'entrer dans de longs détails sur cette soirée, qui a été pleine d'intérêt.

La salle étant dans une obscurité complète, M. Rohde nous a représenté, sur une vaste toile éclairée par les projections d'une lanterne magique, la coupe verticale de la terre à ses différents degrés de formation. Puis il a mis sous les yeux des spectateurs un paysage, avec la végétation et les animaux gigantesques qui apparaissent sur la terre à chacune des différentes époques.

Le nombreux public qui a assisté à cette première séance a pris goût à ce genre de spectacle, et on espère que M. Rohde donnera de nouvelles soirées scientifiques. On demanderait alors à M. Rohde de s'étendre davantage dans ses explications orales, et il serait assuré d'avoir, à chaque représentation, une affluence de plus en plus grande.

M. Rohde a terminé sa soirée par de brillants jeux de lumières.

Pour chronique locale: P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Pesth, 13 mai. — La motion de M. Deak a eu lieu au milieu d'applaudissements bruyants. Elle a chance d'être acceptée. Sur la proposition de M. Nyary, la continuation de la discussion a été renvoyée à jeudi prochain.

Vienne, 13 mai. — Hier soir vers dix heures, à Raab (Hongrie), un soulèvement a eu lieu à propos d'une tentative populaire ayant pour but de mettre en liberté quatre hussards déserteurs qui avaient été capturés hier. La garnison a fait échouer cette tentative, mais les mutins partiellement armés ont eu trois morts et quinze blessés. On compte du côté de la troupe un garde de géôle poignardé et plusieurs soldats blessés. — Havas.

Les produits les plus chers en parfumerie sont rarement les meilleurs, et ont l'inconvénient de ne pouvoir être employés que par le petit nombre de personnes opulentes. M. CHALMIN a en le bon esprit de mettre à un excessif bon marché ses compositions supérieures; aussi a-t-il admirablement réussi à les populariser dans toutes les classes de la société, en France et à l'étranger. Son *Eau tonique*, sa *Pommade des Châtelaines*, ses *Pommades Impératrice* et *Baume ducale*, à la violette de Nice et de Parme, parfum réel et unique; son *Vinaigre anglais*, son essence, dite *Eau de Cologne* du grand monde; ses *Eaux de toilette* et ses *Savons* figurent partout aujourd'hui, sur les plus modestes comme sur les plus riches tables de toilette et même sur celles des souverains.

**Marché de Saumur du 11 Mai.**

Froment (hec. de 77 k.) 24 50	Huile de lin . . . . . 48 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 25 53	Paille hors barrière 43 26
Seigle . . . . . 16 40	Foin . . . . . id. . . . . 49 —
Orge . . . . . 12 —	Luzeine (les 750 k.) 45 80
Avoine (entrée) . . . 12 50	Graine de trèfle . . . 60 —
Fèves . . . . . 16 60	— de luzeine. 50 —
Pois blancs. . . . . 28 —	— de colza . . . 28 30
— rouges . . . . . 54 —	— de lin . . . . . 28 —
Cire jaune (30 kil) . 250 —	Amandes en coques . . .
Huile de noix ordin. 60 —	(l'hectolitre) . . . . .
— de chenevis. . . 45 —	— cassées (30 k) 66 —

**COURS DES VINS (1).**

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1859 . . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 120 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à »

(1) Prix du commerce.

Ordin., environs de Saumur, 1860, 1 <sup>re</sup> id.	80 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 75 à »
Saint-Léger et environs 1860. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 75 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 70 à »
Le Puy-N-Dame et environs, 1860, 1 <sup>re</sup> id.	70 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 65 à »
La Vienne, 1860. . . . .	60 à 65

**ROUGES.**

Souzay et environs 1859. . . . .	120 à 145
Champigny, 1858. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 260 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 210 à »
Id. 1859. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 210 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à »
Varrains, 1860. . . . .	75 à 80
Id. 1859. . . . .	120 à 140
Bourgueil, 1859. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 130 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 140 à »

Id. 1860. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 60 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 50 à »
Restigny 1860. . . . .	50 à »
Chinon, 1859. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 120 à »
Id. 1860. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 60 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 45 à »

**BOURSE DU 11 MAI.**

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 50  
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 96 20.

**BOURSE DU 15 MAI.**

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 69 50.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 96 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un petit CLERC.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE UNE FERME**

Située en la commune d'Allonnes, consistant en bâtiments, terres vignes et prés.

S'adresser audit M<sup>e</sup> DENIEAU.

Etude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuilley.

**A VENDRE A L'AMIABLE,**

Pour entrer en jouissance de suite,

Une JOLIE MAISON DE MAÎTRE, située commune de Vivy, sur le bord de la route de Saumur à Longue, à 4 kilomètres de Saumur, avec servitudes, charnières, jardins bien plantés, et environ 9 hectares de terre tenant à la maison.

On vendra, au gré des acquéreurs, soit la maison et les jardins sans les terres, soit ces objets avec telle quantité de terrain que bon semblera aux acquéreurs.

S'adresser pour tous les renseignements et pour traiter :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire à Neuilley, chargé de la vente;

2<sup>o</sup> Et à M. VERNEAU-GALBRUN, mandataire du propriétaire, demeurant à La Chapelle-sur-Loire. (222)

**A VENDRE OU A LOUER GRANDE MAISON**

AVEC TOUTES SERVITUDES DESIRABLES, Rue Saint-Nicolas.

S'adresser à M. BARRABANT, 33.

**A CÉDER DE SUITE UNE PETITE AUBERGE**

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE, Située dans un des bons quartiers de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint Jean prochaine,

LE 1<sup>er</sup> ET LE 2<sup>e</sup> ÉTAGE d'une maison, récemment construite, située à l'angle des rues Beaurepaire et d'Orléans, avec balcon régnant sur les deux rues.

Les appartements du premier étage, disposés pour salons ou magasins, pourraient recevoir des modifications dans leur distribution, si le locataire le désire.

S'adresser à M. RICHARD père, sur les Ponts. (110)

**A LOUER**

Présentement, UNE MAISON,

Sise rue du Petit-Maure. S'adresser à M. RIVAUD. (241)

UNE FEMME de 40 ans désire trouver un emploi comme aide pour des travaux de ménage et comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Présentement, UNE MAISON

Nouvellement restaurée, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 30.

S'adresser à M<sup>me</sup> PINBAU-BAUDRY, rue des Payens, n<sup>o</sup> 3. (208)

**PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

approuvés par l'Académie impériale de Médecine. POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS IL FAUT S'ASSURER QUE LES ÉTIQUETTES PORTENT LA SIGNATURE DE L'INVENTEUR.

**POUDRE SULFUREUSE DE M<sup>o</sup> POUTIET**

Pour préparer soi-même, instantanément et avec la plus grande économie, une eau sulfureuse pour boisson, dont les propriétés médicinales sont les mêmes que celles des eaux sulfureuses naturelles les plus renommées.

**PERLES D'ÉLÉTER DU D<sup>r</sup> CLERTAN**

Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Éléther, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

**POUDRE DE ROGE**

Purgatif aussi sûr qu'agréable. Pour préparer soi-même la véritable limonade de Roge au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau.

**PASTILLES et POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC**

Par l'emploi de ce charbon tout spécial, l'appétit revient et la constipation disparaît chez les personnes atteintes de maladies nerveuses de l'estomac et des intestins, et chez celles dont la digestion ne s'opère qu'avec difficulté.

**PILULES DE VALLET**

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

**PHARMACIENS DÉPOSITAIRES**

- Angers, Menière; — Baugé, Flaire;
- Beaufort, Moussa; — Chalonnes-sur-Loire, Martinet; — Châteauneuf-sur-Sarthe, Hossard; — Cholet, A. Bon-temps; — Doué-la-Fontaine, Maillet; — Saumur, Damicourt. (188)

Usine à vapeur pour la trituration du soufre, de SYLVAIN ESPITALIER FILS, à Cette (Hérault.)

**GUÉRISON DE LA VIGNE,**

Soufrage infaillible. Dépôt de soufre de Sicile, trituré et bluté, garanti pur de tout mélange, chez DUVAU-GIRARD fils, négociant en vins à Saumur.

Prix: 35 fr. le sac de 100 kilos. Sac compris, pris au dépôt à Saumur ou dans une gare quelconque du département. (170)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un CLERC. (235)

**GLANDS DOUX**  
Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des îles. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie. Signés: LECOQ ET BARGOIN.

Saumur, P. GODET, imp.

**GUÉRISON**

contue depuis 1840. — Dépôt dans toutes les Pharmacies. — Exiger la marque de fab.

Prompte et certaine des maladies contagieuses par la COPAHINE NIEGE de Jozeau, ph., r. St-Quentin, 22, Paris, agréable et facile à prendre, en voyageant et en travaillant; prescrite et

**PLUS DE TACHES AVEC L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN**  
Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même tous les corps gras, taches de peinture, suifs, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce nouveau produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon: 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Maison à Paris, pour le gros, rue d'Enghien, 24. — Dépôts chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZFAU et M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. (88)

**HYGIÈNE DE LA TOILETTE VINAIGRE ANGLAIS**  
AROMATIQUE ET BALSAMIQUE. Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres. IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMEUR. Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu causé par l'action du rasoir. Enfin, il est antipeptique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fréquentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette dernière propriété, que possède le VINAIGRE ANGLAIS, d'être un préservatif contre le méphitisme de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres. Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. — Maison à Paris, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION. PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. ET 5 FR. LE FLACON. Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Merciers de France et de l'Étranger. A SAUMUR, chez MM. Balzeau et Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BEAUGÉ, M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

**ODONTINE ET ELIXIR ODONTAL CROUE**  
Rue Saint-Honoré, 154, à Paris. Le savant professeur, membre de l'Académie de médecine, qui a composé ces dentifrices a fait une découverte réellement utile à l'hygiène de la bouche, car l'Odontine et l'Elixir odONTAL CROUE BLANCHISSENT LES DENTS (sans en altérer l'émail). ENTRETENNENT LA PURETÉ DE LA BOUCHE, PRÉVIENNENT ET ARRÊTENT LA CARIE. DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS. A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur.

**SAVON A LA FLEUR D'AMIDON**  
Ce Savon se recommande particulièrement par ses propriétés onctueuses et rafraîchissantes, ainsi que par la finesse et la distinction de son parfum. Il blanchit et purifie la Peau, et son action est tellement douce, que les Dames et même les Enfants peuvent l'employer, avec toute sécurité, pour la toilette du visage. Il est également précieux pour l'usage de la Barbe, en ce qu'il la pénètre, l'attendrit et facilite l'action du rasoir. Chez E. COUDRAY, Parfumeur; 13, rue d'Enghien, Paris, ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE ET DE COIFFURE DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.